Amiens. Procès d'Helim qui a tué Guillaume et n'a pas fait un jour de détention provisoire

22/03/2019 à 12h09

Alcoolisé au volant, Halim, un Amiénois de 35 ans, a tué un étudiant en médecine de 21 ans le 15 septembre 2017. Jugé ce mardi, il connaîtra sa peine dans un mois.

L'air ambiant sentait le malheur, ce mardi matin, au tribunal d'Amiens. La colère, aussi : celle de la famille d'un garçon de 21 ans, tué par un chauffard ivre. C'en était trop pour rendre une justice sereine : partis délibérer sur le champ, les juges sont revenus un quart d'heure plus tard, annoncer que leur décision ne tomberait que le 25 avril.

Guillaume est mort le 15. Sa famille a ainsi pu le voir une dernière fois, crâne fracassé, intubé de partout, car sa vie avait pris fin dès 2 h 30, au retour d'une réunion d'étudiants. Il n'avait pas bu. Qu'importe ! Le seul responsable, c'est Halim A., 35 ans, qui conduisait la Polo de sa sœur avec 1,92 gramme d'alcool dans le sang, et semble-t-il sans permis (mais on découvrira ensuite qu'il avait été victime d'une usurpation d'identité de la part de son frère). Halim avait fait la tournée des bars avec un copain. Vodka et whisky étaient au menu.

(…) Helim n'a pas fait un jour de détention provisoire. Le père de Guillaume ne l'accepte toujours pas : « *Il est sorti de garde à vue le 16 à 16 heures. Nous, nous n'avons récupéré le corps de notre fils que le 18 à 20 heures* ». Cet homme brisé s'adresse aux juges : « *C'est votre devoir de mettre la société durablement à l'abri. Sinon, les campagnes contre*

l’alcool au volant perdraient toute crédibilité ».

(…) Courrier Picard